

Rapport au CA – Consultation 2013 MRN coupes de bois

Suite aux deux manchettes publiées les 14 et 16 janvier sur le sujet en titre, voici un bref rapport de la situation.

Je m'étais présenté à la MRC de Portneuf le 16 janvier accompagné de Pierre Bédard pour la consultation publique. Comme je me suis trompé de date et que Pierre Bédard et moi ne pouvions y retourner le lendemain, j'ai réussi à avoir un rendez-vous avec monsieur Jean-Philippe Jacques, ingénieur forestier responsable de la consultation et de la préparation des territoires de coupes; donc le 23 janvier, Pierre Bédard et moi nous sommes présentés à cette rencontre.

Fannie Lamarche avait quant à elle demandé à son père, qui est ingénieur forestier, s'il pouvait aller à la consultation publique et prendre des informations sur le dossier.

Monsieur Lamarche, nous a mentionné que les secteurs visés par les coupes mettraient en danger le réseau de sentiers pédestres et qu'il pourrait y avoir un danger d'apport de sédiments important dans le lac.

Lors de notre rencontre avec monsieur Jacques, il nous a expliqué la nouvelle procédure avec le changement de la Loi sur les forêts. Il appartient maintenant au MRN de déterminer les lieux d'intervention, le type de coupe, de tenir les séances de consultation et d'autoriser l'entreprise forestière à procéder. Il n'appartient plus à l'entreprise forestière propriétaire de la CAF de sélectionner les secteurs de coupes à l'intérieur de sa CAF et de tenir les consultations. L'entreprise n'a plus de CAF, mais elle a obtenu un volume de bois par contrat avec le MRN. La planification de ce plan (PAFIO) par le MRN se fait pour une période de 5 ans, soit dans notre cas 2013 – 2018.

Nous avons mentionné que nos principales préoccupations étaient la santé du lac et le réseau de sentiers pédestres.

La bande de protection normalement sur les berges d'un lac est de 20 mètres. Monsieur Jacques nous mentionne qu'il vérifiera avec ses biologistes la situation et qu'il pourrait augmenter jusqu'à 40 - 50 mètres cette bande de protection.

Nous lui avons remis une carte du secteur avec les sentiers. Il nous a demandé si nous avons un relevé GPS du réseau de sentiers. Comme nous n'en avons pas ou peut-être juste une partie par des tracés que Jean-Louis Fiset m'avait déjà fournis, je lui en ai promis un d'ici l'automne prochain. Je vais vérifier avec Jean-Louis ce qu'on a, la précision des données et ce qu'il resterait à faire.

Monsieur Jacques nous a mentionné qu'avec un relevé GPS des sentiers, il pourrait mettre dans un éventuel plan de coupes nos sentiers et demander à l'entreprise forestière de respecter une zone de 20 mètres aux abords de ceux-ci.

Mais je crois que si nous remettons nos sentiers en état, il y aurait probablement trop de contraintes et le secteur ne serait pas exploité, du moins pour le secteur de coupe partielle (secteur orange sur la carte). Sur cette carte, vous remarquerez qu'il y a un seul triangle rouge qui représente un bail de villégiature; M. Jacques prendra les mesures nécessaires pour ajouter les autres baux manquants. Les relevés GPS seront également ajoutés à cette carte dès que nous lui fournirons.

Nous aurons à nous prononcer sur ce sujet lors d'un prochain CA.

Donc, il ne devrait y avoir aucune intervention forestière dans ce secteur avant deux ou trois ans.

2013-01-24

Serge Lachance, président

